



*Fédération Nationale de l'Enseignement
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Force Ouvrière
Section de Tarn-et-Garonne
72 avenue Gambetta BP. 404 82004
MONTAUBAN Cedex*

Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CSASD)

30 juin 2026

Présents : Le DASEN M. Le Normand, le SG : M. Pujols, DOSCO : Maïté Marcos et Clément Bec Karkamaz.

FNEC-FP FO : Loïc Dupont, Expert : Robin Reynes

I - Déclaration Liminaire FNEC-FP FO

Alors que l'Éducation Nationale continue de subir une politique budgétaire qui fait le choix de la guerre et non celui de l'éducation, de la santé et de la justice, la FNEC FP-FO continue de dénoncer les 4 000 suppressions de postes imposées par le ministère. Nos classes sont parmi les plus chargées d'Europe. Pendant ce temps les enseignants de la communauté valencienne, en Espagne, obtiennent, à l'issue de grèves massives, des augmentations de près de 200 euros par mois alors que leurs rémunérations sont déjà supérieures aux nôtres, avec des classes limitées à 22 au primaire, 25 au collège et 28 au lycée, et cela sans s'en satisfaire, car la grève est à nouveau annoncée pour septembre. Cette comparaison montre qu'il n'existe aucune fatalité : lorsque la volonté politique existe, les moyens peuvent être trouvés pour faire de l'École une véritable priorité.

Les choix nationaux ont des conséquences concrètes dans le Tarn-et-Garonne. Les personnels constatent chaque jour les effets de cette politique : classes trop chargées, manque de personnels, difficultés croissantes pour accompagner les élèves à besoins particuliers.

La question de la carte scolaire est à ce titre révélatrice. Les fermetures de classes et les restructurations ne doivent pas conduire à fragiliser davantage le service public d'Éducation. Au contraire, les moyens doivent être mobilisés pour ouvrir les classes partout où elles sont demandées, afin de réduire les effectifs par classe, d'améliorer les conditions d'enseignement et d'accueil des élèves et de répondre aux besoins du service public. En particulier, la fermeture du collège et de l'école privée de Beaumont-de-Lomagne, aussi abrupte que surprenante pour les équipes, fait peser sur les personnels une grande inquiétude.

Par ailleurs, nous rappelons également que l'Assemblée nationale a récemment adopté la suppression des Pôles d'Appui à la Scolarité et l'arrêt de leur généralisation. La FNEC FP-FO n'a

cessé de dénoncer ce dispositif, qui contourne les notifications des MDPH, réduit l'accompagnement des élèves par les AESH et détourne les enseignants spécialisés ainsi que les éducateurs spécialisés de leurs missions, au détriment des classes spécialisées et des établissements sociaux et médico-sociaux.

Si la remise en cause des PAS constitue une première étape indispensable, elle ne saurait masquer une autre réalité : le manque criant de moyens humains pour assurer l'accompagnement des élèves en situation de handicap. C'est précisément ce que révèle la situation du Tarn-et-Garonne, seul département de l'académie à avoir restitué 20 équivalents temps plein d'AESH, entraînant une baisse de notre dotation pour la rentrée prochaine. Cette situation est incompréhensible alors même que certains établissements du second degré comptent plus de huit élèves bénéficiant d'une notification pour une seule AESH. Faute de personnels en nombre suffisant, les équipes sont contraintes de regrouper plusieurs élèves notifiés dans une même classe ou un même groupe afin de rendre l'accompagnement possible. Cette organisation crée de fait des groupes de niveau ou des classes spécifiques, alors que la réponse devrait être l'attribution des moyens humains nécessaires.

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications :

- l'annulation de toutes les suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires ;
- l'abandon définitif des PAS et des PIAL ;
- le maintien et le développement des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH, avec une rémunération à la hauteur de leurs missions et la reconnaissance de 24 heures d'accompagnement comme un temps plein.

La FNEC-FP-FO attend des réponses pour ces personnels, réponses qui doivent être fournies rapidement en cette fin d'année. Nous attendons également, Monsieur le Directeur académique, que vous portiez auprès du ministère les besoins du Tarn-et-Garonne et que vous utilisiez toutes les marges de manœuvre dont vous disposez pour obtenir et répartir les moyens nécessaires.

II- Canicule

Le secrétaire général revient sur l'épisode de fortes chaleurs de cette fin d'année scolaire.

Il indique que le sujet a déjà été abordé en F3SCT et que des protocoles ont été élaborés puis diffusés aux écoles afin d'accompagner les équipes. Les services ont également travaillé avec les maires pour accompagner les décisions de fermeture lorsque celles-ci ont été prises.

Il reconnaît néanmoins que certaines consignes sont arrivées tardivement et annonce qu'un travail sera engagé afin d'améliorer la réactivité des services lors de prochains épisodes climatiques.

Il rappelle enfin que la responsabilité du bâti scolaire relève des collectivités territoriales, tout en affirmant que l'Éducation nationale entend rester mobilisée sur cette question.

NDLR : La responsabilité des collectivités concernant les bâtiments ne peut servir de prétexte à l'Etat pour se désengager de son obligation de protéger la santé et la sécurité de ses agents. Les épisodes de canicule étant appelés à se multiplier, des mesures nationales contraignantes, des investissements massifs dans la rénovation thermique des écoles et des procédures de fermeture anticipées sont désormais indispensables.

III - Baisse démographique

Le secrétaire général confirme que la baisse démographique va continuer dans les prochaines années. Le Tarn-et-Garonne fait désormais partie des dix-huit départements désignés pour participer à une expérimentation nationale sur la démographie scolaire. L'administration souhaite engager un travail avec les élus afin de mieux anticiper les conséquences de cette évolution sur l'organisation du réseau des écoles et "construire le futur schéma d'emploi local".

NDLR : La baisse démographique ne doit en aucun cas devenir le prétexte à une nouvelle vague de suppressions de postes ou de fermetures d'écoles. Au contraire, cette évolution devrait permettre de diminuer durablement les effectifs par classe, d'améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves, pour l'instant cela ne semble pas être la voie choisie.

IV - PAS

L'administration annonce qu'un groupe de travail départemental sera organisé afin d'établir un premier bilan des PAS.

Selon elle, ces dispositifs doivent permettre de répondre aux besoins des élèves qui ne relèvent pas encore d'une notification MDPH en coordonnant leur parcours avec les partenaires de l'ARS. Elle affirme également que les PAS n'ont pas vocation à remplacer les établissements médico-sociaux ni à remettre en cause le rôle des AESH.

NDLR: Cette présentation ne correspond pas à la réalité. Dans les départements où les PAS sont expérimentés, ils conduisent déjà à contourner les notifications des MDPH, à retarder l'accès aux droits des élèves et à transférer sur les équipes pédagogiques davantage de responsabilités. Ils participent également au détournement des enseignants spécialisés et des personnels médico-sociaux de leurs missions initiales. Si le gouvernement a dû renoncer à leur généralisation, c'est bien parce que les personnels, les familles et les organisations syndicales ont dénoncé massivement ce dispositif. De plus, on constate que pour les départements dans lesquels est implanté le PAS la diminution du recours aux personnels AESH de 6 % à 8 % comme annoncé par le ministre lors de la commission des affaires culturelles et de l'éducation du 29 Avril 2026. Pour autant, la FNEC-FP FO estime que les besoins ne diminuent pas ! Sur le département, il y aura 20 AESH en moins, la rentrée prochaine. Nous sommes face à une nouvelle économie du gouvernement

V - Carte scolaire – Fermeture de l'école Sainte-Lucile et du collège Saint-Joseph de Beaumont-de-Lomagne

L'administration explique que la fermeture de l'école Sainte-Lucile et du collège Saint-Joseph de Beaumont-de-Lomagne s'inscrit dans un contexte de baisse démographique mais résulte surtout des difficultés financières rencontrées par l'OGEC, gestionnaire de ces établissements.

Initialement, seul un redimensionnement du collège était envisagé. La dégradation rapide de la situation financière a finalement conduit à une fermeture plus rapide que prévue afin de donner de la visibilité aux familles comme aux personnels en évitant une fermeture en cours d'année scolaire. Plusieurs réunions ont été organisées pour accompagner cette transition.

Concernant l'école Sainte-Lucile, l'administration indique que les arrivées d'élèves concernent principalement le cycle 3. Cette évolution conduit à la création d'un poste supplémentaire à l'école publique de Beaumont-de-Lomagne.

Pour financer cette ouverture, elle envisage de transformer un poste de titulaire remplaçant en poste de classe.

FNEC-FP FO : Avant toute affectation d'office, ce type de poste devrait être proposé aux titulaires remplaçants susceptibles d'être intéressés.

L'administration refuse cette proposition en rappelant sa logique de gestion purement administrative :

« Par principe, le titulaire remplaçant ne choisit pas son affectation. »

NDLR : La FNEC FP-FO rappelle que, chaque année, plusieurs titulaires remplaçants sont affectés sur des postes à l'année sans avoir été consultés au préalable. Pour le syndicat, il ne s'agit pas de permettre aux collègues de refuser les remplacements, mais simplement de rechercher d'abord des volontaires sans remettre en cause les nécessités de service, afin de mieux concilier les besoins de l'administration avec ceux des personnels. Refuser cette possibilité au nom d'un simple "principe" traduit une absence de volonté de prévenir les risques psychosociaux en évitant des situations de souffrance au travail, des arrêts maladie ou encore des changements d'affectation en cours d'année.

VI - Mouvement départemental

Le secrétaire général dresse un premier bilan du mouvement départemental. Il reconnaît que le calendrier a été perturbé par les élections municipales, ce qui a conduit à repousser plusieurs opérations de gestion. Il estime néanmoins que les évolutions mises en œuvre cette année ont permis d'améliorer la lisibilité du mouvement et annonce la poursuite du travail engagé, notamment sur la communication des services.

Les organisations syndicales saluent les progrès réalisés par rapport aux années précédentes, tout en soulignant que plusieurs difficultés demeurent.

NDLR : Si quelques améliorations sont reconnues, elles ne sauraient masquer le problème de fond. Depuis la loi de transformation de la Fonction publique, l'administration décide seule. Les CAPD ont été vidées de leurs compétences en matière de mouvement, privant les représentants des personnels de toute possibilité de contrôle. Cette opacité profite exclusivement à l'administration et affaiblit les garanties collectives des agents. La FNEC FP-FO continue d'exiger le rétablissement des compétences des CAPD afin que les opérations de mouvement retrouvent la transparence indispensable à un traitement équitable des personnels.

VII - Réorganisation de la DPEA

L'administration présente ensuite la nouvelle organisation de la **Division des personnels enseignants et des AESH (DPEA)**, qui remplace l'ancienne DRH DOS.

Cette réorganisation poursuit un objectif affiché de simplification. Chaque enseignant disposera désormais d'un **gestionnaire référent par circonscription**, chargé du suivi de ses principales démarches administratives. Les missions seront ainsi mieux réparties entre les gestionnaires, tandis

que certaines compétences spécialisées, notamment la paie, continueront de relever du niveau académique.

L'administration annonce également plusieurs engagements :

- un interlocuteur clairement identifié pour chaque enseignant ;
- un accusé de réception ou un premier retour dans un délai de **48 à 72 heures** ;
- une communication privilégiant les échanges par courriel ;
- la mise en place de créneaux téléphoniques dédiés afin de faciliter les contacts avec les services.

NDLR : Ces engagements répondent à des difficultés signalées depuis plusieurs années par les personnels et les organisations syndicales. La FNEC FP-FO sera particulièrement attentive à leur mise en œuvre effective. Une amélioration de l'organisation ne saurait toutefois masquer les conséquences des suppressions de postes administratifs successives : sans moyens humains suffisants, les meilleures intentions risquent de rester sans effet durable.